Lord Roberts mentionne ensuite l'incident Dewet-Baden-Powel, déjà connu et ajoute : « Dewet voulait sans doute savoir si Démandé-Nek était occupé en force, car dès qu'il eut vérifié le fait, il modifia sa route pour marcher plus au Nord.

Baden-Powel se maintient en contact avec lui.

Lord Roberts ne parle pas des 7 canons et des 4000 anglais qui auraient été capturés par Dewet.

Férocités militaristes

D'après la nouvelle communication de lord Roberts, tout Burgher qui n'aura pas tenu son serment de neutralité sera condamné à mort, à la prison ou à l'amende.

Tout burgher non assermenté trouvé sur le territoire occupé par les anglais sera déporté.

Toutes les maisons ayant donné abri à des éclaireurs boers seront rasées.

Tout burgher qui n'aura pas signalé la présence des Boers dans ses propriétés sera regardé comme complice de l'ennemi.

Une patrouille anglaise surprise

Londres, 20 août. — Le War office a reçu cette nuit la dépêche suivante du général Clery, chef d'état-major du général Buller :

Le capitaine Reynolds et vingt-deux sous-officiers et soldats du 3e dragons de la garde ont été complètement surpris par environ quatre-vingts Boers, près de Dornkop, le 14 août.

On croit que les pertes de l'ennemi ont dû être considérables. Le capitaine Reynolds a été légèrement blessé.

L'ACCIDENT DE L'EXPOSITION

MORT D'UN LILLOIS

Paris, 20 août. — M. Auguste Lescaillez, ajusteur, demeurant à Lille, une des victimes du crime nationaliste commis samedi soir à la passerelle des Invalides, dans les circonstances que nous avons relatée, a succombé ce matin à l'hôpital de la Charité, à Paris, où il avait été transporté.

Ce malheureux, qui était âgé de 67 ans et demeurait, comme nous l'avons dit, 2, rue de la Plaine, à Lille, est mort des suites d'une fracture du bassin.

M. Lecaillez était venu passer quelques jours à Paris, avec son fils Auguste âgé de 26ans, et devait repartir dimanche soir pour Lille.

L'état des blessés

A la Charité, où il reste encore neuf blessés, l'état de deux d'entre eux, MM. Guérineau et le jeune Reignague, dont la mère a été tuée dans la catastrophe, est désespéré. Pour les autres personnes en traitement, l'état est stationnaire.

A l'hôpital Saint-Louis, on espère pouvoir transporter, aujourd'hui, 2 leurs domiciles, les quatre blessés en traitement.

Une seule personne reste en traitement à l'hôpital Beaujon, M. Brault.

Les nouvelles de Mme Valentine Brault, femme du précédent, transportée à l'hôpital Necker, sont également très bonnes.

Enquête

M. Prélat, commissaire de police au Grand Palais, continue son enquête avec activité. Il a jusqu'ici, entendu plus de quarante témoins ; les versions sont très diverses, d'aucune prétendant qu'on a crié : Au feu ! d'autres le réfutent. Toujours est-il que le cri : « Ça craque ! » a bien été poussé.

Les rapports des experts ne sont encore pas donnés.

Quant aux mesures prises pour les obsèques des victimes, rien n'est encore fixé.

Le docteur Socquet, médecin légiste, est allé ce matin aux Invalides pour se rendre compte de visu de la façon dont étaient tombés les blessés.

Faits Divers

HORS RÉGION

TERRIBLES BAGARRES

entre Ouvriers Français et Italiens

A SAINT-DENIS

Coups de couteau et de revolver. — Trente blessés.

Paris, 20 août. — Depuis quelque temps déjà, une vive animosité régnait entre ouvriers français et italiens employés aux verreries Legras et Cie, 95, avenue de Paris, à St-Denis.

Hier, vers dix heures du soir, une vingtaine d'ouvriers, appartenant aux deux nationalités, se rencontraient en face d'un débit de vin tenu par M. Retord, 92, avenue de Paris.

Une discussion très vive s'engagea. Bientôt on en vint aux coups. Plusieurs ouvriers italiens étaient armés de longs couteaux-poignards. Du leur côté, les ouvriers français avaient des revolvers.

A l'arrivée des agents, les combattants prirent la fuite dans des directions diverses, chacun des deux camps emmenant ceux de leurs blessés qui pouvaient marcher.

Mais sur le champ de bataille six combattants, tous grièvement frappés, étaient restés. Pascuale Reale et Jules Houvion, qui ont reçu, l'un d'eux balles de revolver, l'autre plusieurs coups de couteau, ont été transportés à l'hôpital de Saint-Denis.

Jules Desrosiers et Auguste Abrioux, à l'hôpital Lariboisière ; Georges Cormillot, demeurant à Saint-Denis, 24, impasse Chaudron, est soigné à son domicile ; Camille Desrosiers, frère de Jules Desrosiers, est, lui aussi, soigné à son domicile. Une femme, Mme Constance Grangier, qui a été blessée dans la bagarre, a été transportée chez elle.

M. Dhoumme, commissaire de police, s'est rendu ce matin, à neuf heures, tant à l'hôpital Lariboisière qu'à celui de Saint-Denis, et a procédé à l'interrogatoire des blessés.

Les blessures de Houvion paraissent très graves. Il a déclaré que Reale était son agresseur.

Un nouveau Louis Wagner, ouvrier verrier, âgé de 22 ans, demeurant rue Tréoel, 18, a été arrêté. Cet individu serait l'auteur des blessures reçues par Jules Desroziers.

Trois agents de la sûreté ont été envoyés par M. Cochefert à la Plaine-Saint-Denis, afin de rechercher les auteurs de cette bagarre.

D'après le *Petit Bleu*, le nombre des blessés serait de plus de trente ; tous sont atteints de coups de couteau ou de revolver.

A GRAND-CROIX

Rive-de-Gier, 20 août. — Une rixe a éclaté cette nuit à Grand-Croix entre des ouvriers italiens et français.

Cinq ouvriers français ont été blessés à coups de couteau. Un d'eux, nommé Chanavat, est à toute extrémité.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

TERRIBLE COLLISION DE TRAINS

Sofia, 20 août. — Une collision s'est produite, près de Plewna, entre deux trains. Il y a eu vingt tués et quatre blessés.

Un membre des blessés se trouve l'ingénieur Pétroff, frère de l'ancien ministre de la guerre.

ASSASSINAT A COUPS DE MARTEAU

Tours, 20 août. — Hier soir, M. Clement, âgé de soixante-sept ans, rentier, à Tours, a été trouvé assassiné dans son lit.

M. Clément, qui était paralytique, avait à son service un nommé Corbin, âgé de trente cinq ans, ancien gardien de l'hôpital de Tours qui a pris la fuite et qu'on suppose être l'auteur du crime.

La victime a eu le crâne fracassé à coups de marteau. La cervelle avait jailli sur les murs.

L'assassin a emporté 400 francs en argent et 12,000 francs de titres. Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

DANS LA RÉGION

UN ENFANT MARTYRISÉ

à l'Hospice de Barbieux

A ROUBAIX

(Nouveaux détails)

La presse réactionnaire a unanimement gardé le silence, dans ses numéros d'hier, sur cette affaire qui a grandement ému notre population ouvrière.

Les deux organes de défense des « bonnes sœurs » commencent à s'apercevoir qu'ils ont fait une grosse bouletto en s'efforçant d'établir malgré l'évidence écrasante des faits, la parfaite innocence de leurs clientes.

Qui veut trop prouver, ne prouve rien, dit-on, ou plutôt, fait naître le doute.

Nous avons, pour l'édification de nos lecteurs, poursuivi notre enquête et nous avons pu constater que le fait du petit Dussart brutalisé et martyrisé, n'était pas un fait isolé.

On nous affirme, en effet, qu'en décembre ou janvier dernier, un pauvre petit orphelin qui avait encore de la famille dans la rue du Tilleul, serait décédé à l'hospice des Barbieux, des suites des violences et des brutalités dont il avait été l'objet de la part du personnel de la maison.

D'autre part, tout récemment, en mars ou avril dernier, un autre orphelin, commit l'imprudence de pénétrer dans une chambre où une religieuse goûtait les charmes de la conversation vive et animée d'un domestique — je n'y mets aucune malice !)

Le pauvre petit n'eut pas le temps de s'excuser, car le domestique, furieux de se voir interrompre au milieu d'une intéressante causerie, s'empara de l'enfant qu'il jeta à terre et battit violemment.

Le malheureux orphelin fut transporté sur son lit où il resta pris de huit jours.

Nous ajouterons même, que le concierge de l'établissement doit avoir été mis au courant de ces faits, par le petit martyr lui-même.

Au surplus, nous avons reçu au sujet de cette affaire, la lettre très intéressante que nous insérons d'autant plus volontiers qu'elle vient confirmer en grande partie notre récit.

Roubaix, 20 août 1900.

Monsieur G. Lesur.

En présence du scandale découvert à l'hospice Barbieux par MM. les conseillers Wilfart, Kimpe, Morel, et devant l'acharnement des feuilles sacro-saintes à couvrir de leurs les chères sœurs et leurs sous-ordres je tiens à vous faire connaître que ce n'est pas la première affaire de ce genre qui se passe dans l'établissement.

Vers le mois de mars ou avril dernier, j'adressais à M. Caron, économe, par l'intermédiaire du journal l'*Avenir*, une note conçue à peu près en ces termes :

« Est-il vrai qu'un jeune incurable, sans aucun motif, été roué de coups par un domestique occupé à l'hospice et Belge d'origine ? »

Le petit incurable fut alité quelques jours et vint me trouver dès qu'il put se lever pour me raconter cet odieux forfait.

Plusieurs témoins sont prêts à témoigner du fait si, toutefois, la presse réactionnaire tentait de donner le change à ma lettre et même, en poussant l'enquête près de ces derniers, découvrirait-on peut-être des choses plus incroyables encore, de nature à sortir l'anonyme (C. quelqu'un qui sait du *Journal de Roubaix*.

Il serait démontré, alors, qu'il est plus que temps de donner à ces infortunés des gardiens plus humains, au courant, pour les avoir connus, des miseres de ce monde et des remèdes qu'y apporter.

Ce ne sont pas les bonnes volontés qui manquent à Roubaix, pourquoi les prendre au couvent ou en Belgique.

Recevez, Monsieur Lesur, mes bons salutes.

A. CHEVALIER,
rue des Chasseurs, 7.

Si besoin est, nous publierons les diverses observations depuis huit ans, dans les séances du Conseil d'administration, par nos amis du Conseil municipal, délégués aux Hospices.

On y verra que toujours, il y a eu des plaintes des vieillards et des orphelins, tant pour la nourriture, que pour les vexations et les mauvais traitements dont les hospitalisés et les orphelins étaient victimes.

Les journaux réactionnaires auront beau chercher à innocenter leurs clientes et les blanchir comme leur immaculée patronne, ce sera peine inutile. l'enquête administrative qui a été ordonnée établira que la culpabilité remonte à de nombreuses années déjà.

Et puisqu'il faut qu'une sanction intervienne dans cette question, que tous les administrateurs des hospices se décident à faire comme nos amis, — c'est à dire leur devoir ; — qu'ils interrogent sincèrement, loyalement et dans la seule pensée d'obtenir la vérité, vieillards et orphelins.

Qu'ils s'essaient à inspirer confiance à ceux qu'ils interrogeront afin que ces derniers, n'ayant pas la peur des représailles ou des vengeances sournoises, répondent en toute sincérité et vident leur cœur si gros de peine contenue : ils constateront alors cette vie de vexations, de brutalités, de cruautés qui est faite à nos vieux, à nos vieilles, à nos orphelins !

Et ils jugeront avec leur conscience.

G. LESUR.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A TOURCOING

A l'établissement Tailliez-Voreux, chaudronnerie en cuivre, rue de Balzac, trois ouvriers sur les onze qui avaient quitté l'usine samedi à 3 heures de l'après midi, par suite du renvoi de 3 des leurs, ont repris le travail hier matin.

Hier après-midi, les grévistes, au nombre de plus de mille, se sont réunis à « la pointe ». Une nouvelle réunion sera tenue ce matin à la Bourse ou à « la pointe ».

La grève est devenue générale. Tous les ouvriers ont cessé le travail.

A WIGNEHIES

La grève de l'établissement Milleville continue tou ours.

M. Milleville a essayé jeudi une deuxième tentative de rentrée.

Une trentaine d'ouvriers et ouvrières travaillent, mais très peu de grévistes.

Ceux-ci, ou ils sont allés en d'autres pays travailler à de meilleures conditions, ou, même en ce moment, ne veulent pas encore se courber devant les exigences patronales.

Au sujet de cette tentative de rentrée, notre ami Cartegnie, maire, nous a communiqué la conversation qu'il eut avec le commissaire de sa commune, au sujet d'un entrefilet, venant d'un de nos amis de Fourmies, que nous avons publié dans notre deuxième édition il y a quelques jours.

Le commissaire a protesté contre les imputations dirigées contre lui. Jamais, dit-il, il n'est sorti dans cette grève de la neutralité la plus stricte.

Nous voulons bien prendre acte de ses protestations, n'ayant encore pu nous assurer par nous-mêmes des faits incriminés, mais il faut que les fonctionnaires du gouvernement de la République se persuadent bien, que chaque fois qu'ils sortiront de la neutralité afférente à leurs fonctions, dans les conditions qui surgiront entre ouvriers et patrons, nous les clouerons sans pitié au pilori de l'opinion publique.

Grève des Ouvriers du Port

A DUNKERQUE

La grève des ouvriers du port, dont on parlait depuis plusieurs jours, a éclaté hier matin.

Plusieurs délégués du Havre sont arrivés à Dunkerque et aussitôt le travail a cessé à bord de plusieurs navir

Les ouvriers réclament six francs par jour et huit heures de travail.

Ils demandent un franc par heure supplémentaire, la suppression du travail de nuit et du dimanche.

D'autres exigent la suppression des femmes qui sont employées à bord de certains navires pour l'embarquement des houilles et la manipulation des graines.

D'autres enfin demandent que le travail de nuit leur soit payé à raison de quatre francs l'heure à partir de minuit.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

AVANT LA SÉANCE

Hier à trois heures et demie, les tribunes publiques ont commencé à s'emplir : quelques personnes, des ouvriers. Dans la tribune officielle, des chefs de division.

Les conseillers généraux, tiennent une réunion préparatoire afin de fixer leur choix sur un président, des vice-présidents, des secrétaires.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Enfin, à quatre heures moins un quart, les Conseillers généraux pénétrant dans la salle des séances. Parmi les premiers arrivants, les citoyens Le Cry, Ghesquière, Devernay, Duplied, élus socialistes. Les conseillers entiers au milieu du brouhaha des conversations qui ne cesseront guère durant toute la durée de la séance.

Au fauteuil présidentiel s'assied M. Masson-Beau, président d'âge. A sa gauche, M. Duquenne, secrétaire d'âge ; à sa droite, M. Vincent, préfet du département du Nord.

M. Masson-Beau proclame la séance ouverte. On procède à l'appel nominal. MM. Boulange, Coulard, Lesson, Dransart, Roussel et Selle, absents, se sont excusés.

NOMINATION DU BUREAU

On procède ensuite à l'élection des membres du bureau.

Les huissiers recueillent les bulletins, mais l'un d'eux ayant passé deux fois à corbeille dans quelques rangs, des conseillers généraux, par inadvertance, ont déposé leurs bulletins pour la nomination de vice présidents.

M. Masson-Beau compte les bulletins, mais jugeant sans doute, qu'abondance de bien ne nuit pas, — il en sait quelque chose, — il procède quand même au dépouillement. C'est alors qu'il s'aperçoit que quelques bulletins portent les trois noms des vice présidents désignés en séance hier. Et comme la candidature était préparée d'avance, s'apercoit enfin qu'on mêle le second acte au premier.

Il faut recommencer le vote.

Election du Président

Les paniers circulent de nouveau.

Votants, 88. — Bulletins blancs, 5. — Majorité absolue, 27.

Ont obtenu :

M. Sculfort 49 voix.
Devernay 4 voix.

M. Sculfort est élu Président et M. Masson-Beau oublie de proclamer les voix du citoyen Devernay.

Election des Vice-Présidents

Les huissiers recueillent les bulletins.

Votants, 88. — Bulletins blancs, 3. — Majorité absolue 28.

Ont obtenu :

MM. Guillain, 49 voix ; Honzelle, 49 ; Bron 35 ; Tribourdeux, Dupied et Lebrun, chacun, 33 ; Ghesquière, 4 divers, et 1 voix.

MM. Guillain, Honzelle et Bron sont proclamés vice-présidents.

Election des Secrétaires

Une dernière fois les paniers circulent.

Votants, 91. — Bulletins blancs, 3. — Majorité absolue, 23.

MM. Vandame, 49 voix ; Mannier, 47 ; Castiau, 40 ; Potte, 3 ; divers, 1.

MM. Vandame, Mannier et Castiau sont proclamés secrétaires.

M. Masson-Beau se lève. On s'attend à un discours. Il est fatigué, et bredouille quelques mots. Il a, paraît-il, invité le président élu à venir prendre sa place. On l'applaudit pour ces bonnes paroles.

Discours du président

M. Scullfort prend la présidence. M. Vandamme siège comme secrétaire.

M. Scullfort prononce l'habituel discours. Il remercie les président et secrétaire d'âge. Il félicite le préfet de la distinction qui vient de recevoir. Il fait appel à l'esprit de tolérance dans la discussion des opinions. Il parle de l'exposition et salue au nom du Conseil général, les soldats partis pour la Chine.

Pendant ce discours M. le Préfet dessinait. Touche, sans doute par l'allusion à intentions de M. Scullfort, il trace un rond sur une feuille de papier, et les coups de crayon sa lignent en tous sens. Mais le Préfet dessine peut-être une croix de la Légion d'honneur.

M. Sculfort donne ensuite connaissance de la correspondance reçue et qui est renvoyée aux bureaux.

VŒUX DES ÉLUS SOCIALISTES

Les soldats en Chine

Dès le début de la séance le citoyen Devernay propose le vœu suivant et en donne lecture :

Tout en s'associant aux sympathies de toute la nation pour les enfants de France qui vont mourir en Chine ; tout en voulant rendre les intérêts des capitalistes et des missionnaires que pour protéger les intérêts matériels et moraux du pays, les soussignés espèrent que la question chinoise ne coûtera pas de sang à la France et ne troublera pas, par la suite, la paix européenne.

Ils saisissent l'occasion pour réprouver énergiquement les aventures coloniales car elles font honte à la civilisation.

M. Pichon dépose plusieurs vœux dont il ne donne pas lecture, et un dernier, — qui n'était pas préparé, et que cependant il s'efforce de faire semblant de lire, — pour répondre au vœu précédent.

Le citoyen Delory déclare s'associer très sincèrement à la partie qui a trait au salut envoyé aux soldats de Chine.

Tous ces vœux sont renvoyés aux bureaux.

Les événements de Chalon

Le citoyen Devernay donne lecture du vœu suivant :

« Considérant que le Gouvernement dit de « défense républicaine », qui semblait d'abord vouloir républicaniser l'Armée en se débarrassant des généraux cléricaux, recule maintenant devant son œuvre et réintègre quelques-uns de ces mêmes généraux révoqués il y a seulement quelques mois :

Que loin de répudier et d'empêcher les massacres qui ont marqué d'infamie, l'Empire et les gouvernements précédents, le gouvernement actuel, en ordonnant les mesures qui ont amené les massacres de la Martinique et de Chalon-sur-Saône, n'a fait que continuer, en les aggravant, les procédés de l'Empire de Saint-Aubin et du Constans de Fourmies ;

Le Conseil général,

Estime que le gouvernement actuel ne justifie pas la confiance des républicains en ne continuant pas l'œuvre anti-prétorienne qu'il a commencée ;

Et détrit le ministère responsable des massacres de la Martinique et de Chalon-sur-Saône,

M. le Préfet déclare faire, à l'occasion de ce vœu, toutes ses réserves. Des membres du Conseil général lui ayant souffié de demander la question préalable, il s'empresse de le faire.

On vote à mains levées. A la contre-épreuve, seuls, les quatre membres du Parti Ouvrier lèvent la main.

Nous avons remarqué deux abstentionnistes.

Les citoyens Devernay et Ghesquière insistent pour qu'au procès-verbal soient mentionnés les noms des quatre qui ont refusé de voter la question préalable.

MM. Dandoin, Beaudet, Sizot, Weil, Chatteleyn, Dubois, Sandrart, Delcroix, Dasche, Tribourdaux, etc... déposent de nombreux vœux sans les lire. Ils sont renvoyés aux bureaux.

Nous les verrons quand ils entreront en discussion.

L'armée dans les grèves

Le citoyen Delory donne lecture du vœu suivant :

Messieurs,

L'antagonisme d'intérêts qui existe dans la société actuelle fait que les gouvernements, sous prétexte de mesure de police, ont toujours fait intervenir l'armée nationale pour la défense des privilèges capitalistes. Cela est si vrai que Gambetta lui-même déclarait qu'il suffisait de voir la troupe intervenir dans les grèves pour que le *Capital se sentit protégé et le Travail menacé.*

Considérant cette signification de la présence des troupes dans les conflits entre le Travail et le Capital :

Considérant que les soldats envoyés au Creusot ont fait savoir à la population ouvrière qu'elle n'avait rien à craindre d'eux, que si l'on s'en rapporte aux renseignements de la presse, ils ont même refusé de fusiller les travailleurs.

Pour ces raisons :

Le Conseil général du Nord félicite ces soldats qui se sont souvenus que leur rôle consiste à défendre le pays et non à tuer des Français.

M. le préfet déclare que, cette motion ayant un caractère politique, il demande qu'elle soit repoussée par la question préalable.

La question préalable, mise aux voix, est votée à l'unanimité moins les quatre voix des signataires. Nous remarquons encore deux abstentionnistes.

De nouveaux vœux sont déposés par MM. Mulat, Droc, Potte, Ghesquieres, Delory, Devernay, Barrois, etc., etc. Il n'en est pas donnée lecture. Nous les reverrons également après le rapport des commissions.

La Solidarité sociale

Vers la fin de la séance, le citoyen Ghesquière dépose et lit le vœu suivant :

Nous, soussignés, avons l'honneur de déposer le vœu suivant :

Considérant que tout être humain apporte en naissant le droit à la vie et que la société, a, par conséquent, le devoir de lui assurer les moyens d'existence ;

Considérant que l'Etat, représentant la Société, doit user de tous les moyens que lui indique le devoir social pour transformer l'assistance publique, autant dans ses actions que dans ses principes, en service de solidarité sociale avec toute la conception de fraternité humaine et de liberté de conscience qu'il comporte,

Considérant que la bienfaisance privée, pas plus que l'assistance publique, ne doit être laissée trop libre par crainte que, sous le couvert de la philantropie, il puisse se produire et se développer une exploitation patronale ou religieuse des malheureux au moyen de leur santé ou de leur liberté de conscience.

Le Conseil général propose

1° A l'Etat, au département et aux communes du Nord, de bien vouloir faire changer à leurs institutions charitables le titre d'assistance publique par celui de solidarité sociale afin d'indiquer qu'ils considèrent que les secours publics sont une dette sacrée et que la société doit la subsistance aux malheureux soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Le Conseil propose en outre :

2° La la cisation complète et urgente des institutions d'assistance sociale, afin de garantir aux malheureux qui cherchent des secours leur liberté de conscience ouvrière, — avec cette condition que les surveillants porions et représentants des patrons soient considérés comme électeurs patrons

Les délégués mineurs

La loi du 8 juillet 1890 a institué des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. Malheureusement ces délégués ne jouissent pas de l'indépendance qui leur est indispensable, à cause de la modicité de leurs salaires.

D'autre part ils n'ont pas le temps matériel de visiter consciencieusement, au point de vue de la sécurité, les travaux souterrains.

Le soussigné émet le vœu que le maximum des descentes des délégués mineurs, soit porté de 12 à 24.

Les retraites des mineurs

La loi du 29 juin 1894 a institué des caisses de retraites pour les vieux ouvriers mineurs Mais leur fonctionnement est loin d'être parfait.

Le soussigné émet le vœu :

Que l'exploitant verse chaque mois, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit dans l'une des Caisses prévues à l'article 4 de ladite loi, pour 4 de la formation du capital constitutif des pensions de retraites, une somme égale à 6 0/0 du salaire des ouvriers et employés ; 4 0/0 pour le mari, 2 0/0 pour la femme ;

Que cette somme soit accompagnée d'un état nominatif ;

Que le taux de la retraite ne puisse être inférieur à 2 francs par jour, l'Etat devant y pourvoir dans le cas où le versement de l'exploitant serait insuffisant ;

Que cette retraite intégrale soit servie à tous les ouvriers mineurs après 25 ans de service, sans condition d'âge.

L'instruction obligatoire

La loi du 28 mars 1882 prescrivant l'obligation scolaire n'est pas appliquée.

Les Commissions scolaires, dont le but est d'assurer la fréquentation de l'école par tous les enfants de 6 à 13 ans, ne fonctionnent pas.

Aussi les absences atteignent-elles une proportion énorme, près d'un quart dans certaines classes.

Le soussigné émet le vœu que les commissions scolaires fonctionnent régulièrement.

Et que la loi sur l'obligation soit intégralement appliquée.

La situation des instituteurs

Les instituteurs, surtout au début de leur carrière, sont insuffisamment payés, moins de 2 fr. 50 par jour.

Dans ces conditions, ils ne jouissent pas toujours du prestige si nécessaire à leur rôle d'éducateurs des enfants du peuple.

Le soussigné émet le vœu que la situation de tous les instituteurs soit améliorée.

Et que le traitement des débutants soit porté de 900 à 1200 francs au moins.

Le travail dans les mines

En raison des mauvaises conditions hygiéniques du travail dans les mines, il importe de réduire par une loi la durée de la journée de travail.

Le soussigné émet le vœu que la durée de la journée de l'ouvrier dans les travaux souterrains ne puisse, sauf le cas de réparations urgentes pour la sécurité des ouvriers, excéder huit heures, de la descente dans les puits à la remontée ;

Et que des amendes de 50 à 500 fr. soient infligées aux chefs d'exploitation violant et contraignant les ouvriers à violer la présente mesure légale.

Le minimum de salaire

Les travailleurs de toutes les corporations, en raison du perfectionnement du machinisme, de l'abondance des bras et de la modicité des salaires, souffrent cruellement de la cherté des vivres, des loyers et des objets de première nécessité.

Le soussigné émet le vœu que le principe du minimum de salaire soit établi par une loi.

La saisie-arrêt des salaires

La loi de 1885 sur la saisie-arrêt des salaires ouvriers, a donné des résultats déplorables, en ce sens que les huissiers, les greffiers de justice de paix ont retiré des saisies opérées depuis 5 ans, près de 5 millions de francs.

La chambre des Députés a voté à l'unanimité le 1er avril 1898, une proposition de loi tendant à protéger contre les maisons d'abonnement et contre les répartitions abusives des hommes de loi, les salaires des travailleurs.

Le soussigné émet le vœu que le Conseil général invite chaleureusement le Sénat à voter cette proposition de loi.

Lignes de tramways

Le décret d'utilité publique concernant le tramways de Béthune-Lens-Hénin-Liétard

Les membres sortants de la commission hippique sont réélus. Ce sont : MM. Bachelet, Delelis, Leblieu, Boulanger-Bernet, Huret-Lagache, Guyot, Boucher-Cadart, Bouret, Brémart, Graux, Petit, et M. Goubet, en remplacement de M. Godefroy, décédé

Sont réélus également les membres sortants de la commission du stud-book, MM. Godefroy et Sailly, décédés, sont remplacés par MM. Hary et Parmentier.

On fixe à la prochaine séance l'élection de la Commission départementale.

On passe ensuite au dépouillement des vœux.

VŒUX DE BASLY

Le citoyen Basly a déposé les vœux suivants :

Suppression des 28 et 13 jours

Il est établi que les périodes d'instruction militaire dites de 28 et 13 jours ne donnent au point de vue de la défense nationale que des résultats discutables : inutiles pour ceux qui ont accompli un long service actif ; trop courtes pour instruire efficacement les hommes qui n'ont pas accompli de service régulier.

D'autre part, il est inhumain d'arracher à leur travail et de priver de leurs salaires et parfois définitivement de leur emploi des pères de famille.

En conséquence, le soussigné émet le vœu que les périodes d'instruction militaire dites de 28 et de 13 jours soient purement et simplement supprimées.

Le stage scolaire

L'armée et les administrations publiques sont encombrées d'officiers et de fonctionnaires anciens élèves d'écoles congréganistes imbus d'idées cléricales et hostiles au gouvernement de la République.

Sans espérer arriver à une épuration définitive, le gouvernement doit prendre des mesures préventives contre cet envahissement.

Le soussigné émet le vœu qu'on exige des candidats à toutes les fonctions publiques et des élèves officiers reçus aux grandes écoles pour les armées de terre et de mer, un stage scolaire préliminaire d'au moins trois ans dans les établissements de l'Etat

Train de Béthune à Lens

Basly émet le vœu que la Cie du chemin de fer du Nord soit invitée à créer entre Béthune et Lens, un train partant de Béthune vers 11 heures du matin, l'intervalle étant trop long entre le 3011 qui part à 9 h. 40 et le 2011 qui part à 1 h. 9 minutes.

Le tramway de Lens-Frévent

Le Conseil général s'est déjà ému du danger que ofre la voie d'évitement de l'arrêt de Bully à Lievin sur la ligne de Lens-Frévent.

De graves accidents sont venus confirmer les craintes du Conseil

Basly émet le vœu que la compagnie du tramway de Lens-Frévent soit mise en demeure de changer à nouveau dans cette voie d'évitement.

Les Prud'hommes mineurs

Toutes les corporations, à peu près, sont dotées de prud'hommes.

Seuls les mineurs n'en possèdent pas encore.

Basly émet le vœu que des conseils de prud'hommes mineurs soient créés dans les arrondissements houillers, — avec cette condition que les surveillants porions et représentants des patrons soient considérés comme électeurs patrons

Les délégués mineurs

La loi du 8 juillet 1890 a institué des délégués à la sécurite des ouvriers mineurs. Malheureusement ces délégués ne jouissent pas de l'indépendance qui leur est indispensable, à cause de la modicité de leurs salaires.

D'autre part ils n'ont pas le temps matériel de visiter consciencieusement, au point de vue de la sécurité, les travaux souterrains.

Le soussigné émet le vœu que le maximum des descentes des délégués mineurs, soit porté de 12 à 24.

Les retraites des mineurs

La loi du 29 juin 1894 a institué des caisses de retraites pour les vieux ouvriers mineurs Mais leur fonctionnement est loin d'être parfait.

Le soussigné émet le vœu :

Que l'exploitant verse chaque mois, soit à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit dans l'une des Caisses prévues à l'article 4 de ladite loi, pour 4 de la formation du capital constitutif des pensions de retraites, une somme égale à 6 0/0 du salaire des ouvriers et employés ; 4 0/0 pour le mari, 2 0/0 pour la femme ;

Que cette somme soit accompagnée d'un état nominatif ;

Que le taux de la retraite ne puisse être inférieur à 2 francs par jour, l'Etat devant y pourvoir dans le cas où le versement de l'exploitant serait insuffisant ;

Que cette retraite intégrale soit servie à tous les ouvriers mineurs après 25 ans de service, sans condition d'âge.

L'instruction obligatoire

La loi du 28 mars 1882 prescrivant l'obligation scolaire n'est pas appliquée.

Les Commissions scolaires, dont le but est d'assurer la fréquentation de l'école par tous les enfants de 6 à 13 ans, ne fonctionnent pas.

Aussi les absences atteignent-elles une proportion énorme, près d'un quart dans certaines classes.

Le soussigné émet le vœu que les commissions scolaires fonctionnent régulièrement.

Et que la loi sur l'obligation soit intégralement appliquée.

La situation des instituteurs

Les instituteurs, surtout au début de leur carrière, sont insuffisamment payés, moins de 2 fr. 50 par jour.

Dans ces conditions, ils ne jouissent pas toujours du prestige si nécessaire à leur rôle d'éducateurs des enfants du peuple.

Le soussigné émet le vœu que la situation de tous les instituteurs soit améliorée.

Et que le traitement des débutants soit porté de 900 à 1200 francs au moins.

Le travail dans les mines

En raison des mauvaises conditions hygiéniques du travail dans les mines, il importe de réduire par une loi la durée de la journée de travail.

Le soussigné émet le vœu que la durée de la journée de l'ouvrier dans les travaux souterrains ne puisse, sauf le cas de réparations urgentes pour la sécurité des ouvriers, excéder huit heures, de la descente dans les puits à la remontée ;

Et que des amendes de 50 à 500 fr. soient infligées aux chefs d'exploitation violant et contraignant les ouvriers à violer la présente mesure légale.

Le minimum de salaire

Les travailleurs de toutes les corporations, en raison du perfectionnement du machinisme, de l'abondance des bras et de la modicité des salaires, souffrent cruellement de la cherté des vivres, des loyers et des objets de première nécessité.

Le soussigné émet le vœu que le principe du minimum de salaire soit établi par une loi.

La saisie-arrêt des salaires

La loi de 1885 sur la saisie-arrêt des salaires ouvriers, a donné des résultats déplorables, en ce sens que les huissiers, les greffiers de justice de paix ont retiré des saisies opérées depuis 5 ans, près de 5 millions de francs.

La chambre des Députés a voté à l'unanimité le 1er avril 1898, une proposition de loi tendant à protéger contre les maisons d'abonnement et contre les répartitions abusives des hommes de loi, les salaires des travailleurs.

Le soussigné émet le vœu que le Conseil général invite chaleureusement le Sénat à voter cette proposition de loi.

Lignes de tramways

Le décret d'utilité publique concernant le tramways de Béthune-Lens-Hénin-Liétard et Fouquières-lez-Lens, Pont-à-Vendin a été rendu entre sessions.

Il n'y a aucune raison pour retarder plus longtemps la construction de ces lignes de tramways si impatiemment désirées par les populations du pays minier.

En conséquence, le soussigné émet le vœu que le Conseil général du Pas-de-Calais invite l'administration compétente à hâter le commencement des travaux.

La loi sur les accidents

Il est reconnu que tout en étant, dans son esprit, excellente, la loi du 9 avril 1898 sur le risque professionnel et la responsabilité patronale, présente encore de nombreux inconvénients.

Un des plus graves, auquel il convient de remédier le plus vite possible, consiste en ce que, dans le cas d'incapacité temporaire, durant plus de quatre jours, l'indemnité n'est versée qu'à partir du cinquième jour.

Le soussigné émet le vœu que le paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 9 avril 1898 soit modifié ainsi qu'il suit :

Pour l'incapacité temporaire, à une indemnité si l'incapacité de travail a duré plus de 4 jours, et à partir du 1er jour.

Ces divers vœux déposés par Basly, ont été renvoyés à l'examen des bureaux compétents.

La séance est levée à 4 h. 35.

Dernière Heure

LA GUERRE EN CHINE

LA CHINE DEMANDE LA PAIX

Une démarche officielle

Washington, 20 août. — Le ministre de Chine s'est rendu cet après-midi au ministère des affaires étrangères, où il a été reçu par M. Addee, sous-secrétaire d'Etat.

L'ambassadeur chinois lui a remis un télégramme de Li-Hung-Chang demandant au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de désigner un commissaire ayant plein pouvoir pour négocier l'affaire et la fin des hostilités.

Li-Hung-Chang demande en outre que le gouvernement américain envoie des instructions au général Chaffee.

Li-Hung-Chang demande aux Etats-Unis de désigner M. Conger, ministre des Etats-Unis à Pékin, pour arrêter la paix, il ne propose aucune condition.

LA SITUATION A PÉKIN

Le combat continue

Suivant une dépêche de l'amiral américain, les alliés marchaient le 15 août sur la Cité Impériale faisant évacuer la cité Tartare,

Les américains eurent 10 blessés.

D'après les chinois, la famille royale serait en route pour Sing-Fu.

Une dépêche officielle Japonaise de Tokio du 19 août dit :

Après l'entrée dans Pékin, les japonais s'établirent au Palais Impérial ; ils envoyèrent une troupe pour garder les palais ; elle se heurta à la résistance acharnée des chinois. Le combat continue.

La fuite de l'impératrice confirmée

Londres, 20 août. — L'ambassadeur de Chine a reçu une dépêche de Pékin annonçant la fuite de l'impératrice et de l'empereur quelques jours avant l'arrivée des internationaux.

UN RAPPORT OFFICIEL FRANÇAIS

Les événements du Yunnam

Paris, 20 août. — Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir le rapport que lui a adressé M. François, concernant les événements du Yunnam. M. François installé à Yunnam-Sen depuis le commencement de décembre en qualité de délégué au ministère des affaires étrangères s'était rendu à Hano au mois de mars, afin de rencontrer M. Pichon venu au Tonkin pour régler avec M. Doumer, les questions relatives à l'établissement du chemin de fer de Yunnam-Sen.

Pendant son séjour au Tonkin, M. François a reçu de Hong-Tse et Yunnam-Sen des informations représentant la situation comme très menaçante au Yunnam. Le gouverneur ling appelé à diriger par intérim la province, affichait des sentiments hostiles aux Européens M. François prescrit donc son départ pour Yunnam Sen. Dès son arrivée il put juger de la gravité de la situation par le refus que lui ont opposé les autorités chinoises de lui rendre ses bagages. M. François dû déployer la plus extrême énergie pour pouvoir les emmener. L'agitation ne cessa de croître jusqu'au 15 mai dans la population.

M. François jugea prudent de grouper dans sa demeure tous les nationaux, y compris les missionnaires. Les ministres protestants anglais et leurs familles acceptèrent l'hospitalité que leur offrait notre consul.

Le commandant Boauzon, de la mission technique du chemin de fer, fut chargé de préparer les moyens de défense, les fusils furent distribués.

Ce rassemblement imprévu des Européens